

ARARE
Association pour la Représentation des Actionnaires Révoltés
Une association pour défendre vos droits d'actionnaire.
32, rue Gassendi 75015 Paris www.arare.fr

Nicolas MIGUET
Président de l'ARARE.

Paris, le 26 mai 2015.

LRAR

Monsieur Frédéric Michelland,
Président du directoire
Monsieur Pierre Gadonneix,
Président du Conseil de Surveillance
Latécoère SA
135, rue de Périole
31500 TOULOUSE

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que je représenterai plusieurs centaines d'actionnaires de Latécoère SA lors de votre AG du lundi 29 juin prochain.

Au nom des actionnaires individuels que je représente (qui pèsent ensemble près de 4% du capital de votre société), je vous demande de bien vouloir effectuer une modification à l'ordre du jour projeté de cette réunion (BALO d'hier 25 mai).

Comme pour Eurotunnel, Peugeot SA, Belvédère et tant d'autres sociétés ayant effectué une restructuration de leur dette pour partie par conversion de créance avec abandon du droit préférentiel de souscription, nous vous demandons de faire comme lors de la précédente restructuration de dette de votre société : compenser l'abandon du DPS par la distribution de BSA aux actionnaires comme aux porteurs de BSA .

Je vous demande donc -au nom de mes mandants- de prévoir une résolution indiquant "en substance" que pour compenser l'abandon de leur droit prioritaire de souscription, "il sera distribué gratuitement des BSA 2018, exerçables en numéraire jusqu'au 31 juillet 2018 au prix de 8,06 euros pour une action nouvelle à raison d'un BSA pour chaque action détenue à la date du 30 juin 2015 (environ 11,5 millions d'actions) et d'un BSA pour deux BSA émis par la société et non exercés (environ 4,2 millions de BSA encore en circulation, qui donneront donc droit à 2,1 millions de BSA 2018).

Dans cette attente, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments distingués. Je vous dis "à lundi 26 juin".

Bien à vous,

Nicolas MIGUET.
Président de l'Arare.